

O.F. 23 juillet 1960

Le concours des maisons fleuries de Langon

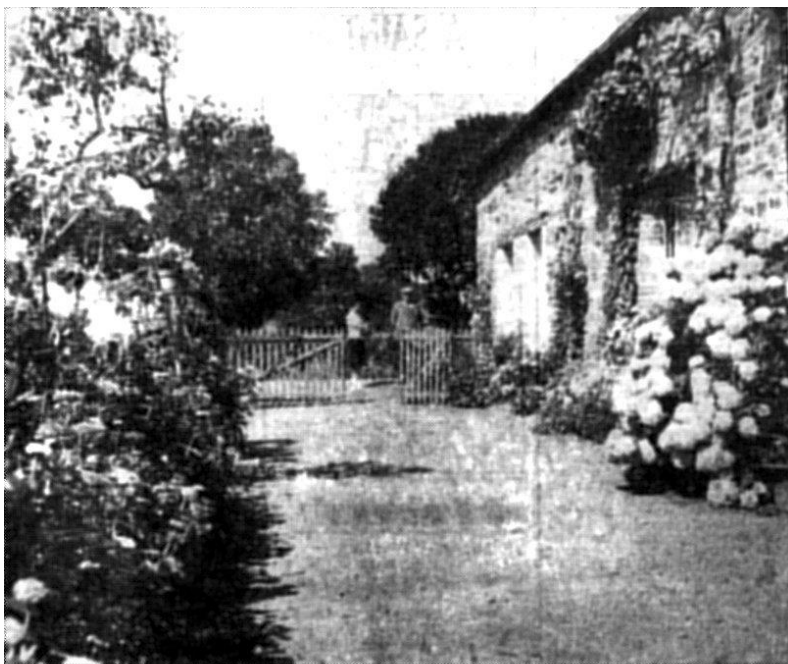
Hier s'est déroulé à Langon l'attribution des prix du concours des maisons et étalages fleuris. Chaleureux accueil qui nous fut réservé de la part des lauréats dont les fleurs garnissent et donnent un air de gaieté supplémentaires à leurs coquettes demeures.

Avec Mme Paul Guérin. MM. Henri Leblanc et Jean Février, adjoint au maire ; M. Renouard, député de l'arrondissement, nous avons visité les unes après les autres les élégantes maisons. Mme Renouard, retenue près d'un de ses enfants, malade, qui se trouve en clinique à Nantes, n'avait pu participer, à son grand regret d'ailleurs, à cette visite qui fut très sympathique.

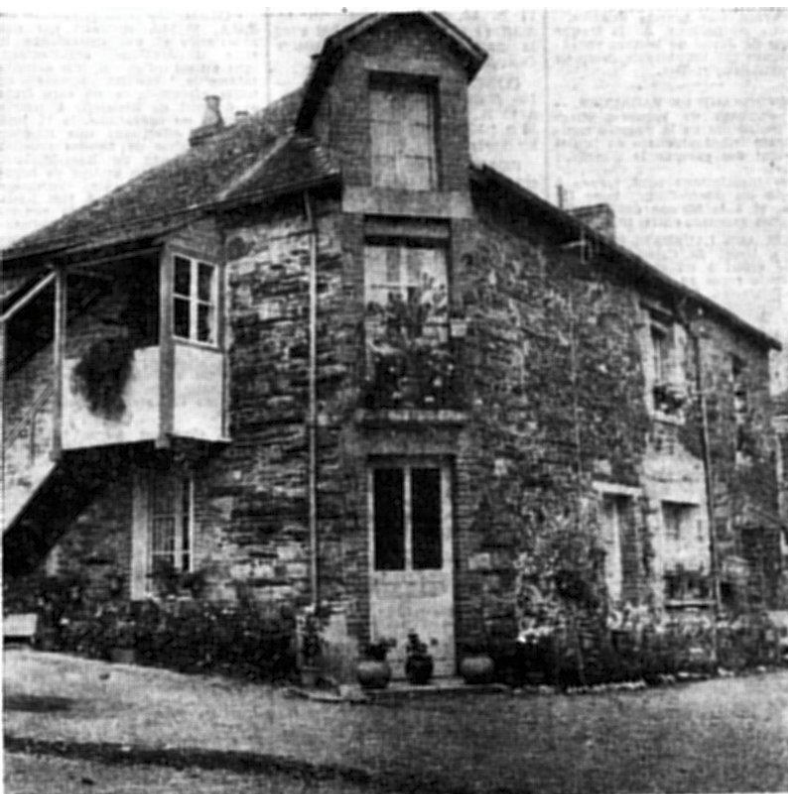
Des fleurs, de la variété, il y en avait. Les parterres admirablement fleuris doivent réjouir et laisser un doux souvenir aux nombreux touristes qui visitent. Chaque année la coquette commune de Langon. Les juges avalent à faire un choix bien difficile tellement les maisons sont admirablement parées. Il faudrait de la photographie en couleurs pour donner un ton plus éclatant aux couleurs multicolores qui s'offrent à l'œil du passant.

C'est Mme Emile Dandé qui se trouve être notre correspondante locale, qui s'est vue attribuer le premier prix en première catégorie. Voici d'ailleurs les résultats techniques :

1^e catégorie : *Maisons et balcons fleuris avec jardin.* – 1. Mme Emile Dandé, Grand-Clos ; 2.



La maison bien fleurie de Mme Dandé, du Grand-Clos, qui a obtenu le premier prix en première catégorie



Celle de Mme Marcel Leblanc, au bourg, classée deuxième ex-aequo

Exæquo Mme Heurtel, Port-de-Roche, et Mme Marcel Leblanc ; 3. M. Laurent, à Port-de-Roche ; 4. M. Savary, au bourg ; 6. M. Laigle, au bourg.

3e catégorie : *Fermes*. — 1. M. Dandé Alexandre, au Volet ; 2. M. Dandé Jean, au Bréheil.

6' catégorie : *Boutiques*. — 1. M. Palussière ; 2. M. Debray.

Voilà donc établi le classement communal. Un jury départemental interviendra ultérieurement pour désigner les concurrents sur le plan du département.

Déjà nous pouvons féliciter chaleureusement les concurrents de Langon qui font preuve de leur bon goût et de la grande vitalité de leur charmante petite commune.



Les membres du jury : M. Leblanc, MmeGuérin et M. Jean Février, adjoint au maire, photographiés chez Mme Heurtel, deuxième prix à Port-de-Roche

O.F. 25 juillet 1960

Après le concours des maisons fleuries de Langon



A Port-de-Roche, M. Laurent a prouvé son bon goût comme le montre notre cliché.



Une ferme bien fleurie, celle de Bréheil. voici photographiée, devant la maison, Mlle Marie-Jeanne Dandé, une fleur parmi les autres.

O.F. 28 juillet 1960

LE CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le jury départemental du Concours des villes et villages fleuris, composé des personnalités suivantes : M^LLagrée, vice-président du Conseil Général ; Mme Pinaut, présidente de la Société d'Horticulture ; M. Le Pechoux, directeur du Jardin des Plantes de Rennes ; M. Prual, président du Syndicat des Horticulteurs et Pépiniéristes d'Ille-et-Vilaine ; Mme Le Bourdellès, déléguée du Touring-Club de France ; M. Duverger, de Rennes ; M. Frédouet, président du Syndicat d'initiative de Rennes, poursuivant son périple à travers l'Ille-et-Vilaine, a visité, ce jour, les communes de l'arrondissement de Redon.

Reçus en début de matinée par la municipalité de Guichen, les membres du jury étaient ensuite les hôtes de M^{} Simon, maire de Pipriac, où 119 maisons avaient participé au concours communal, et de M. Hamon, maire de Sixt-sur-Aff, qui a pu leur faire admirer parmi les réalisations florales de ses administrés, celle, particulièrement réussie, de M. Boucher, agriculteur au village de « Noyal ».*

Arrivés vers 11 h. 45 à Redon, ces personnalités, qui étaient accueillies par M. P. Manière, sous-préfet, le représentant de M. le Maire, actuellement absent, et M. Bouin, secrétaire du Syndicat d'initiative et responsable local du concours, entreprenaient aussitôt la visite de diverses propriétés privées et des bâtiments résidentiels, notamment ceux de Gringoire et de Bel-Air où un effort de fleurissement particulièrement méritoire était constaté.

Après déjeuner, c'était au tour de M. Renouard, député-maire de Langon, et des municipalités de Guipry et Bain-de-Bretagne, de recevoir les membres du jury qui ont fait part aux représentants locaux de l'administration de leur satisfaction pour les résultats heureux obtenus cette année dans l'arrondissement de Redon.



O.F. 29 juillet 1960

Les résultats du concours des villes et villages fleuris en Ille-et-Vilaine

On sait que le Commissariat général au Tourisme organise en ce moment, à travers la France, le « Concours des villes et villages fleuris et des maisons fleuries ».

Ce concours est doté de 10 millions de francs de prix, auxquels s'ajoutent des libéralités de municipalités et d'organismes divers.

Pour ce qui est de l'Ille-et-Vilaine, dix-huit communes seulement ont déclaré vouloir participer à ce concours, à savoir :

Catégorie de moins de 1.000 habitants. — Le Minihic et Sains.

Catégorie de 1.000 à 5.000 habitants. — Dol-de-Bretagne, Combourg, Guichen, Bain-de-Bretagne, St-Jacques-de-la-Lande, Pipriac, Guipry, Montfort, Tinténiac, Sixt-sur-Aff, Langon, Rannée et Saint-Jouan-des-Guérets.

Catégorie de 5.000 à 20.000 habitants. — Saint-Servan et Redon.

Catégorie au-dessus de 20.000 habitants. — Rennes.

Sur le plan communal, conformément au règlement, le classement pour les maisons fleuries a été établi par les soins des municipalités ou par des commissions désignées par leurs soins.

Sur le plan départemental, les villes et villages ont été, classés par une commission fonctionnant sous le contrôle de la préfecture, et dans laquelle étaient représentés : le Conseil général, la Société d'Horticulture, le Touring-Club et le Syndicat d'initiative de Rennes et la région. Au cours de la présente semaine toutes les localités concurrentes auront été visitées. Dans l'ensemble, la commission a été bien impressionnée par les constatations qui lui a été permis de faire. La propagande en faveur de la décoration florale de nos cités, petites et grandes, a porté des fruits et tout porte à penser que, dans les années à venir, la France pourra subir la comparaison avec des pays comme la Suisse ou la Hollande, par exemple. Pour ne citer qu'un fait qui illustrera ce qui vient d'être dit. Signalons que, dans la seule localité de Pipriac, 119 maisons fleuries participaient au concours.

Une remarque a été faite par les membres de la commission, à savoir que ce sont les habitations individuelles, notamment celles qui ont été construites depuis la Libération dans les nouveaux quartiers des agglomérations, comme à Saint-Servan, Combourg, Tinténiac, Redon, etc... qui sont les mieux fleuries. Dans les ensembles collectifs, quelques rares balcons seulement se signalent à l'attention des passants. Regrettons-le et essayons, pour l'an prochain, de modifier cet état de choses.